



# IMPACT



Bulletin d'Informations de MCA-Mali N° 20 - Juillet 09

Cette édition est consacrée à la signature des différents Accords passés entre MCA-Mali et des Entités.

## *Projet d'Irrigation de Alatona: MCA-Mali et les Communes Rurales de Diabaly et Dogofry signent les Accords d'entité de mise en œuvre!*



Types d'enclos et greniers devant être remplacés.

Ce sont trente trois villages et hameaux ; avec une population estimée à 8000 personnes vivant dans 800 concessions, dont 24 relevant de la Commune rurale de Dogofry et 9 de la Commune rurale de Diabaly qui connaîtront dans les mois à venir une amélioration nette ,voire un changement intégral de leur cadre de vie.

En effet, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'aménagement hydro agricole de Alatona, trente deux villages/hameaux sur les trente trois seront déplacés et réinstallés dans les nouvelles zones d'établissement du périmètre avec un logement de remplacement et une compensation monétaire pour les structures auxiliaires comme les greniers, les clôtures, les enclos.

Ces réalisations prévues dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'Irrigation de Alatona ont donné lieu à une cérémonie de signature de deux accords d'entité de mise en œuvre. Ces accords ont été signés entre le Programme du Millennium Challenge Account –Mali et les Communes Rurales de Diabaly et Dogofry, au Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales sous la présidence du Ministre Kafougouna Koné, en présence de ses proches collaborateurs, des Maires des deux communes rurales, de Madame le Directeur Général de MCA-Mali et de Monsieur le Directeur de la Mission Résidente MCC. Par rapport à la construction des infrastructures sociales, quatre types de logements ont été soumis aux choix des populations et se déclinent comme suit:



Type de maison dans la zone du projet.



Figure 1 : une chambre + véranda



Figure 2 : 3 chambres + véranda



Figure 3: 4 chambres+véranda



Figure4: 02 chambres +véranda.

Maquettes des types de maisons devant être construites sur les sites.

Le projet prévoit également la construction des logements pour le médecin les directeurs d'école et les enseignants. Les maisons seront construites en banco avec un enduit en ciment sur un crampon grillagé. En plus des ces logements, le projet construira un certain nombre d'infrastructures sociales pour les populations affectées et les nouveaux arrivants dans la zone du projet. Il s'agit de douze écoles, un nouveau centre de Santé Communautaire, vingt et un centres multifonctionnels, quatre marchés, cent un points d'eau potable équipés de pompes manuelles ; soixante quatre blocs de latrines publiques, quarante deux lavoirs avec pompe.

En plus de ces réalisations, le projet procédera à la réhabilitation des deux centres de santé communautaire de Diabaly et de Dogofry. Le projet prendra aussi en charge le salaire des maîtres des écoles communautaires et du personnel de santé du CSCOM construit et cela de la mise en marche de ces infrastructures jusqu'à la fin du projet en septembre 2012. Madame le Directeur Général de MCA-Mali mentionnera que, ces infrastructures et équipements qui rentreront plus tard dans le portefeuille des Communes, exigent une appropriation par ces collectivités. D'où l'importance de ces accords qui définissent les rôles et responsabilités de chacune des parties dans la mise en œuvre du Projet d'Irrigation de Alatona. Les Accords d'entité viennent consolider les acquis déjà enregistrés, et renforcer davantage la transparence dans la gestion des activités du Projet d'Irrigation de Alatona.

### Quelles seront donc les Responsabilités des communes ?




Le Maire de la Commune Rurale de Diabaly Mr Oumar Diakité et Mme Néné Traoré Directeur Général de MCA-Mali signant les documents.



Le Maire de la Commune Rurale de Dogofry Mr Youssouf Ongoiba et Mme Néné Traoré Directeur Général de MCA-Mali signant les documents.



Photo de famille : Au premier plan : le Président du Conseil de cercle de Niono et Mr le Directeur Resident de MCC au Mali. 

Le programme du Millennium Challenge Account-Mali attend des Communes Rurales de Diabaly et Dogofry : la prise en compte des infrastructures sociales collectives qui seront réalisées par le projet dans le Plan de Développement Social Economique et Culturel, l'élaboration des plans de gestion de chacune des infrastructures collectives :

(Écoles, points d'eau, centre multifonctionnel, magasins, etc.) accompagnés d'un plan de sensibilisation des populations, l'approbation du choix des sites pour les nouveaux villages (villages affectés par le projet et nouveaux arrivants).

Pour le reboisement compensatoire, la participation à la réinstallation des populations affectées et à l'installation des nouveaux arrivants ; la participation à la surveillance et au contrôle des travaux d'irrigation et de construction des infrastructures sociales, la participation à la surveillance environnementale des travaux;

La supervision, le contrôle et le suivi de toutes les structures chargées de la gestion d'infrastructures sociales (écoles, CSCOM, forages, marchés, etc.),

La sensibilisation des populations et enfin assurer les services publics après le projet.

### Rôle et Missions du MCA-Mali dans la mise en œuvre des Accords.

L'appui du MCA-Mali portera sur l'équipement des Mairies en micro ordinateurs et accessoires, la fourniture de groupe électrogène, la formation de quelques Conseillers Communaux et du Secrétaire Général en informatique, de l'ensemble des Conseillers Communaux en maîtrise d'ouvrage et en gestion administrative et financière. Il s'agira aussi d'apporter l'appui-conseils dans le cadre de la planification des projets de développement et de la recherche de financement, la réhabilitation et l'équipement des Centres de Santé Communautaires de Diabaly et Dogofry.

Intervenant à son tour, le Directeur de la Mission Résidente de MCC soulignera que l'objectif du Programme en lui-même est de contribuer à la réduction de la pauvreté à travers la croissance économique. Monsieur Jon Anderson soulignera que l'aménagement de ces infrastructures sociales de base dans ces communes en est une illustration de l'objectif du projet. La signature des Accords d'Entité entre MCA-Mali et ces communes rurales, est la démonstration vivante de l'implication de toutes les parties prenantes à la réalisation de ce projet à travers un partenariat solide et profitable à tous.

Au second plan de gauche à droite le Maire de la Commune Rurale de Dogofry, Mr le Préfet du Cercle de Niono, Mme le Directeur Général de MCA-Mali, le Maire de la Commune Rurale de Diabaly.

La cérémonie qui s'est déroulée en présence du Président du Conseil de Cercle de Niono, du Préfet de Niono et du Sous Préfet de Sokolo a été l'occasion pour les responsables politiques et administratifs des ces deux localités de mesurer à sa juste valeur toute l'importance de la mission qui leur incombe.

Le Ministre de l'Administration Territoriale et des collectivités Locales, tout en se réjouissant de la signature de ces accords d'entité a rappelé aux représentants des futurs bénéficiaires leurs obligations. La bonne gestion de ces infrastructures collectives en vue d'assurer leur durabilité constitue un enjeu majeur pour le projet et pour les autorités communales. Pour assurer une bonne utilisation de ces équipements, il faudrait mettre en place des structures de gestion qui seront suivies et supervisées par vos soins.



*« J'en appelle donc au sens de responsabilités des conseils communaux parce que la viabilité et la continuité en dépendent quant à la durabilité de l'action. J'ose espérer que le Programme du Millennium Challenge Account-Mali et les deux Communes Rurales bénéficiaires de ces investissements ne ménageront aucun effort pour la pérennisation des ces équipements dont la réalisation a été rendue possible grâce à l'excellente coopération entre le Mali et les Etats Unis d'Amérique »* a conclu le Ministre Kafougouna Koné.

Le Programme du MCA-Mali et les communes de Diabaly et Dogofry ont donc, des ambitions communes et leur collaboration ne peut être que bénéfique pour les populations.

### **Projet Aéroport Bamako-Sénou : MCA-Mali et l'ASECNA harmonisent leurs programmes d'investissements afin de mieux coordonner leurs activités !**

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de Modernisation et d'Extension de l'Aéroport Bamako –Sénou, Madame le Directeur Général de MCA-Mali et Monsieur le Directeur Général de l'ASECNA viennent de signer une convention de collaboration.



C'est entre deux avions que le Directeur Général de l'ASECNA, Mr Youssouf MAHAMAT a procédé à la signature ; avec Madame Néné Traoré, Directeur Général de MCA-Mali, de ce protocole d'accord qui porte sur l'harmonisation des Programmes d'Investissements entre le Programme du MCA-Mali et l'Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar.

L'on se rappelle qu'au mois de mars dernier, le Directeur Général de MCA-Mali, à la tête d'une importante délégation, a eu des séances de travail avec la Direction Générale de l'ASECNA et les responsables du Programme d'Investissement autour du Programme de mise en œuvre du Projet de Modernisation et d'Extension de l'Aéroport Bamako-Sénou. L'objectif visé par cette mission était d'informer et d'échanger avec les partenaires et toutes les parties prenantes, sur les contraintes liées à la mise en œuvre du Projet Aéroport exécuté par le Programme du Millennium Challenge Account. La Direction Générale de l'ASECNA a accueilli cette approche avec beaucoup d'intérêts et a rassuré de tout mettre en œuvre pour accompagner le Programme du MCA-Mali dans l'exécution du Projet.

La Convention dont il est question porte sur, la mise en place d'un cadre de coopération à l'effet de promouvoir l'échange de procédures et d'expériences pour l'harmonisation des programmes d'investissements et la coordination des activités du Projet de modernisation et d'extension de l'aéroport Bamako- Sénou.

Trois mois donc après la mission de Dakar, les deux parties ont signé une convention autour de leur collaboration. La coopération porte sur les volets suivants:

La prise en compte des normes de conception de l'ASECNA dans la phase étude ;

L'harmonisation des programmes d'investissements au niveau de l'aéroport Bamako - Sénou;

L'approbation des documents techniques de conception ;

La coordination des activités liées au projet enfin l'information des usagers de l'air.

Aussi, MCA-Mali et l'ASECNA ont convenu d'appliquer les normes de conception de l'ASECNA en matière d'exploitation des aires de mouvement et d'aides à la navigation aérienne.



Mr le Directeur Général de l'ASECNA et Mme le Directeur Général de MCA-Mali échangeant les documents signés.

L'ASECNA fournira à MCA-Mali, au profit du Consultant désigné pour la Conception et la Supervision des travaux, toutes les informations nécessaires à la réalisation de sa mission.

L'ASECNA satisfera les besoins de calibration des aides à la radionavigation (au sol et en vol) installées ou déplacées pendant la mise en œuvre du Projet. C'est dans ce cadre que s'inscrit la mission de la Direction des Etudes et Projets de l'ASECNA qui a effectué une série de séances de travail sur les différents sites du Projet Aéroport avec les parties impliquées dans la mise en œuvre du Projet.

Les deux parties veilleront à harmoniser leurs programmes d'investissements en vue de l'adaptation des réseaux électriques et des installations d'aides à la navigation aérienne, aux nouvelles dimensions des infrastructures aéronautiques, à la fin des travaux du Projet.

Par rapport à l'accès aux documents Techniques de conception, les Parties ont convenu de fournir au Consultant l'assistance nécessaire à la réalisation de sa mission.

Pour une meilleure coordination des activités, un Comité Technique de Pilotage sera mis en place et comprendra : le Représentant du Ministre chargé des Transports, le Directeur Général de MCA-Mali, le Directeur Général de l'ASECNA ou son représentant, le Directeur Général de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile, le Président Directeur Général des « Aéroports du Mali » et le Délégué du Directeur Général de l'ASECNA pour la gestion des Activités Aéronautiques Nationales.

En ce qui concerne l'information des Usagers de l'Air, l'ASECNA prendra toutes les dispositions nécessaires pour informer dans les délais requis, sur requête écrite des autorités habilitées en la matière, les usagers de l'air des perturbations éventuelles que pourront leur causer le déroulement des travaux en matière de limitation de services et le cas échéant de la fermeture partielle ou totale de l'aéroport.



Une équipe de la Direction des Etudes et Projets de l'ASECNA à Sénou.



Madame le Directeur Général de MCA-Mali a insisté sur les préoccupations des autorités maliennes quant à la nécessité d'une bonne coordination entre les activités du projet et le Programme d'Investissements de l'Agence. Ceci implique nécessairement un phasage judicieux des travaux afin que l'exploitation de l'Aéroport Bamako-Sénou subisse le moins de perturbations possible au cours de la réalisation du projet.

Pour sa part Monsieur le Directeur Général de l'ASECNA a réaffirmé toute sa disponibilité et celle de son équipe à accompagner la réalisation de cet important projet.

Signalons enfin que la signature de ce protocole d'accord s'est déroulée en présence de Madame Sanogo Téné Issabré, Directeur Général de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile, de Monsieur Kalilou Bougouno Sanogo, Représentant de l'ASECNA au Mali, de Monsieur Siaka Baya, Délégué aux activités Aéronautiques et Météorologiques Nationales, de Monsieur Alphamoye Traoré, Directeur du Projet de Modernisation et d'Extension de l'Aéroport Bamako Sénou et de Monsieur Adama Koné, Directeur Technique du Projet Aéroport.

### Programme de Subvention de la Recherche agricole appliquée et de la Technologie : l'IER et l'ICRAF signent des Accords de financement avec MCA-Mali!

En vue de contribuer à l'amélioration de la production et de la productivité agricoles, un programme de subvention de la Recherche appliquée a été initié par MCA-Mali. Ce Programme appuie les projets visant à accroître la productivité et la rentabilité des agriculteurs participant au projet de Alatona, en identifiant de nouvelles technologies et pratiques qui seront partagées par les agriculteurs et autres populations bénéficiaires.

L'Accord de subvention dont il est question, lie le Programme du MCA-Mali à l'Institut d'Economie Rurale (IER) et au World Agroforestry Centre (ICRAF), une institution internationale de recherche en agroforesterie, dont le siège est à Nairobi avec son bureau régional de l'Afrique de l'Ouest et du Centre à Bamako.

Les Accords qui viennent d'être signés portent sur un montant de plus de 700 mille dollars US. Il s'agira de mettre à la disposition des populations rurales du Kouroumary (Alatona), d'essences forestières et fruitières à croissance rapide, adaptées aux conditions locales, accessibles et en quantité suffisante. Les objectifs spécifiques portent sur le test et l'identification des technologies de reboisement et agro forestières adaptées aux conditions de la zone de Kouroumary et répondant aux besoins des communautés rurales :

Mettre à la disposition des populations de la zone du Kouroumary du matériel végétal performant ; élaborer le matériel de formation et vulgarisation en français et en bambara.

Les résultats de ce programme de recherche appliquée seront mis à la disposition des paysans ,des populations rurales démunies de Alatona et surtout les couches vulnérables (les femmes et les enfants) à travers la mise à dispositions d'essences forestières, fourragères et fruitières qui peuvent améliorer les conditions socio-économiques et environnementales.

Peuvent aussi bénéficier des retombées de ce programme, toutes les populations de zones irriguées à conditions similaires au Mali et principalement celles des zones de N'Débougou, Niono et Molodo (Office du Niger), voisins immédiats de la zone du projet de Alatona.

En outre, les ONG locales et les techniciens de vulgarisation bénéficieront des résultats, qui seront pourvus des guides technologiques sur le reboisement et l'application des innovations agro forestières adaptées. Finalement, les décideurs locaux bénéficieront des résultats de ce projet qui pourront être intégrés pour l'amélioration du plan de développement de la zone. Un Comité de sélection de la Recherche a été mis en place, le manuel d'opérations a été élaboré. Cinq thèmes avaient été retenus :



1. Des tests d'adaptation et de techniques culturales permettant de favoriser des rendements accrus tout en diminuant les coûts des intrants normalement utilisés,
2. Des essais d'adaptation dont les résultats permettent la mise à disposition sur une grande échelle d'essences forestières et/ou fruitières adaptées, à croissance rapide ;
3. Des essais sur des techniques post-récoltes et transformation liées à la culture d'échalote en saison sèche ;
4. L'adaptation de recherche et de techniques d'embouche pour les productions bovine et ovine dont les résultats permettront une alimentation plus équilibrée du cheptel ou des individus permettant des meilleurs taux d'engraissement en fonction des objectifs d'élevage ;
5. Essais et recherche actions sur l'introduction d'outillages et équipements agricoles adaptés et performants liés aux différentes cultures rencontrées tant au niveau de la production céréalière que maraîchère pouvant contribuer à des meilleures performances agricoles et commerciales.

#### Méthodes de Sélection :

Le Comité de Sélection de la Recherche a évalué tous les dossiers des soumissionnaires en fonction des critères d'évaluation élaborés dans le Manuel de Don. Dans ce processus d'évaluation, un ensemble de dossiers de candidature qui couvrent tous les thèmes précités a été choisi.

Les récipiendaires ont soumis une demande afin de recevoir une subvention et, suite à l'évaluation et à l'affinement du projet proposé par les bénéficiaires, ainsi que le budget du projet, l'IER ; et l'ICRAF ont été retenus.

Rappelons que l'Institut d'Economie Rurale, partenaire de ce consortium, a conduit des essais de sylviculture d'espèces et provenances forestières à croissance rapide en zone irriguée de l'Office du Niger. Les critères de sélection portaient sur le taux de germination et la survie en pépinière. Sur une centaine d'espèces et provenances testées, une vingtaine a répondu aux critères de sélection. Les techniques de plantation des espèces forestières ont été développées sur la base des essais focalisant sur les critères suivants : le taux de croissance des plants, les dimensions des trous de plantation, les périodes optimales de plantation et les modes d'arrosage. La sélection des espèces plantées en massif a permis l'obtention d'une dizaine d'espèces adaptées à la zone.



En ce qui concerne l'emplacement géographique des parcelles de test en milieu paysan ; pour les besoins de démonstration sur le terrain, elles seront implantées dans les champs des producteurs et productrices dans la zone d'intervention du projet Alatona.

Par rapport au démarrage et marquage de la recherche, les récipiendaires coordonneront les activités de promotion et de démarrage, y compris les aspects nécessaires à la reconnaissance en bonne et due forme conformément au Programme de soutien financier de MCA-Mali.

L'approche technique sera basée sur l'expérimentation en zones à conditions similaires à la zone d'Alatona (villages tests Dougouba), d'espèces forestières et agro forestières, et par la participation des producteurs à travers les visites des essais et des visites inter paysannes.

### Signature des documents de l'Accord de Subvention entre MCA-Mali et les bénéficiaires.



De gauche à droite M. Alphamoye Traoré représentant Mme le Directeur Général de MCA-Mali, M. Bino Témé Directeur Général de l'IER : M Ibrahim Toure représentant du Coordinateur Régional de l'ICRAF signant les documents des Accords de Subvention..



**M. Jon Anderson,**  
Directeur Résident  
MCC.

Monsieur Jon Anderson, Directeur de la Mission Résidente MCC a manifesté toute sa joie de voir se concrétiser cette signature du Programme de Subvention sur la recherche agricole appliquée et la technologie ou « Programme de subvention ». Tout en félicitant les différentes équipes techniques pour le rôle déterminant joué dans l'aboutissement de cette signature de convention, il a rappelé le sens de ce programme qui, à son avis permettra d'appuyer les projets visant à accroître la productivité et la rentabilité des agriculteurs intervenant dans la mise en œuvre du projet d'Irrigation de Alatona ; en identifiant de nouvelles technologies et pratiques permettant de contribuer à la réduction de la pauvreté.



L'IER et l'ICRAF  
coopéreront avec MCA-Mali  
au sujet des obligations du  
Programme en matière de



**Une vue des participants à la  
cérémonie de signature des Accords  
de subvention.**



### **Projet d'Irrigation de Alatona : Signature du Contrat portant Réhabilitation des ouvrages hydro mécaniques et électriques, au niveau des régulateurs du Sahel et du Kala aux points A et B, et des Prises d'eau mineures.**

C'est l'entreprise BECM- CG qui, après un appel d'offres ouvert a remporté le marché relatif aux travaux de réhabilitation des ouvrages mécaniques et électriques au niveau des Régulateurs du Sahel et du Kala aux points A et B et des Prises d'eau mineures.

Les travaux de réparation prévus au titre du présent contrat comprennent : la conception, la fabrication, la fourniture, l'essai au départ, la livraison sur le site, la protection et la peinture, le débarquement et le transport sur le site, ainsi que l'installation, l'essai à l'arrivée, la mise en service et la fourniture des plans des ouvrages finis, des composantes hydromécaniques et électriques, ainsi que la réhabilitation des composantes hydromécaniques et électriques existantes.

#### **Consistance des Travaux aux Points A, B et Ouvrages mineurs :**

Les travaux portent aussi sur des activités de génie civil à entreprendre, notamment la réparation des piles et des culées et la construction d'un bâtiment de contrôle afin d'abriter le nouveau Centre de contrôle des moteurs au niveau du Régulateur de plan d'eau du Kala. L'Entrepreneur sera responsable de la conception, de la livraison des matériaux et de l'exécution de ces travaux de génie civil.



**Au niveau du Régulateur de plan d'eau du Sahel :** inspection des batardeaux des vannes de contrôle en amont et en aval, les équipements connexes, ainsi que la remise en état des ouvrages. Inspection des batardeaux en amont de l'écluse et réhabilitation des ouvrages, selon les indications ;

← **Ouvrage Régulateur du Kala Inferieur.**

**Inspection des installations existantes et renforcement de capacité :** les travaux comprennent en plus de l'inspection des installations existantes, la formation de quelques membres du personnel d'entretien choisis parmi le personnel de l'Office du Niger pendant la modernisation et l'élaboration d'un programme d'entretien annuel pour l'installation et après l'achèvement des travaux de réparation. Au rang des travaux de réparation prévus figurent ceux indiqués ci-après :



**Ouvrage Régulateur du Point A sur le canal du Sahel.**

### Assainissement et Préservation de l'Environnement.

Enlèvement des canisses, de la jacinthe d'eau et de tout dépôt ou débris au niveau des travées de batardeaux en amont et en aval et des glissières de batardeaux prêtes pour la mise en place des batardeaux ;  
Disposition de la série de batardeaux en amont et en aval à la suite les uns des autres dans chaque chambre de tête d'écluse afin que l'on puisse soulever les vannes pour une inspection approfondie en vue de leur retrait, remise en état et entretien ; mise en place des batardeaux en amont dans l'écluse ;



La cérémonie de signature du contrat qui s'est déroulée dans la salle de conférences du Programme du Millennium Challenge Account (MCA-Mali), a regroupé outre les responsables du Programme, le Directeur Résident du MCC et le Directeur de l'Entreprise BECM- CG M. Samba Diakité.

L'ordre de service du démarrage des travaux lui a été remis le même jour après la signature du contrat par le Coordinateur des Travaux d'Aménagement Hydro Agricoles M. El Hadji Abdoulaye Sow. Les travaux doivent commencer le 15 juillet prochain.

*Sur notre photo, le Directeur de l'Entreprise BECM- CG M. Samba Diakité échangeant les documents avec le représentant de Madame le Directeur Général de MCA-Mali M. Alphamoye Traoré.*

Le Directeur de la Mission Résidente MCC, a suggéré à Monsieur Diakité de coordonner la mise en œuvre de son plan de travail avec l'Office du Niger, afin de minimiser les éventuelles perturbations qui pourront découler des travaux.

Il s'agira d'assurer l'entretien du réseau primaire d'irrigation, à travers une inspection approfondie, selon les indications, des vannes, chaînes de levage, pièces incorporées, cadres, engrenages, plateforme de commande, et de tous les ouvrages électriques, ainsi que toutes les parties auxiliaires notamment : l'escalier d'accès et la rampe, pour les portes d'écluse de contrôle et en amont.



**M. Jon Anderson, Directeur Résident MCC.**

Procéder à un décapage par jet d'abrasif des plateformes de commande et renouvellement de la peinture ;

Revoir la disposition des séries des batardeaux situés en amont et en aval de manière successive au niveau des chambres de tête d'écluse n° 1 à 5 et de la chambre de tête de l'écluse située en amont.

Concernant les chambres de tête d'écluse de la vanne de contrôle, il y a lieu de veiller à ce que les batardeaux soient suffisamment étanches pour assurer l'assèchement par pompage de la passe afin d'assurer l'accès à la vanne .



*Une vue des participants à la cérémonie.*



*Envahissement du Fala par la jacinthe et autres espèces d'herbes nuisibles.*

### Régulateur de plan d'eau du Kala

Inspection des batardeaux en amont et en aval, ainsi que les équipements connexes, et remise en état des ouvrages, selon les indications ;

Enlèvement des canisses, de la jacinthe d'eau et de tout dépôt ou débris au niveau des travées de batardeaux en amont et en aval et des glissières de batardeaux prêtes pour la mise en place des batardeaux ;

disposition de la série de batardeaux en amont et en aval à la suite les uns des autres dans chaque chambre de tête d'écluse afin que l'on puisse soulever les vannes pour une inspection approfondie en vue de leur retrait, remise en état et entretien ;

Inspection approfondie, selon les indications, des vannes et des parties encastrées et de l'ossature ;

disposition des séries des batardeaux situés en amont et en aval de manière successive au niveau des chambres de tête d'écluse n° 1 à 3, en veillant à ce que les batardeaux soient suffisamment étanches pour assurer l'assèchement par pompage de la passe afin d'assurer l'accès à la vanne ; remise en état et renouvellement de la peinture ; retrait de la vanne de contrôle, des crémaillères et du levage d'exploitation de la passe, transfert des vannes sur une aire d'entretien et inspection.



**Ouvrages mineurs :** fourniture de compte-tours.

Programme d'entretien et de formation : l'entreprise devra élaborer un programme d'entretien pour les ouvrages et former le personnel retenu au niveau de l'Office du Niger.

## Recalibrage du Canal Adducteur et du Canal du Sahel : Signature du Contrat sur les Etudes Topographiques sur le Fala 2eme bief entre le Point B et le Point C.

Afin d'améliorer la capacité de transport du système hydraulique principal de l'Office du Niger, le Programme du Millennium Challenge Account-Mali, dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'Irrigation de Alatona vient de signer un contrat avec le bureau d'Etudes SCET-Mali, portant sur les Etudes Topographiques sur le Fala 2eme bief entre le Point B et le Point C.

Cette intervention s'explique par un besoin de recalibrage du Canal Adducteur et du Canal du Sahel. Ce qui devrait permettre de maintenir le plan d'eau à la cote 294.00 au Point C. Il est prévu que le niveau pourra être surélevé jusqu'à la cote 294.40 vers la fin de la saison pluvieuse pour créer une capacité additionnelle d'environ 18 million m<sup>3</sup> qui sera utilisée jusqu'en fin janvier.

Il s'agit à travers cette étude topographique : d'inventorier les terres qui sont actuellement cultivées en dessous de la ligne d'eau définie par la cote 294.40. La cote 294.4 doit être comprise comme la ligne d'eau définie.



M. Alphamoye Traoré, Représentant de Mme le Directeur Général de MCA-Mali ; échangeant les documents avec M. Jean Pierre Antoine Directeur de SCET -Mali.

**Missions de SCET-Mali :**

L'entreprise qui est chargée de cette étude, localisera les terres situées sous la cote 294.40 avec les coordonnées X et Y ; les limites seront marquées avec des balises et des bornes installées à des intervalles appropriés. Avec l'appui du Consortium Yiriwa Conseils, l'entreprise établira un plan sur les terres situées sous la cote 294.40 sont actuellement cultivées ; soit en permanence soit saisonnier (y compris en période de jachère).

Les personnes concernées par ce rehaussement du niveau de l'eau, suite à l'amélioration du système principal d'adduction de l'Office du Niger seront indemnisées conformément à la politique opérationnelle PO 412 de la Banque Mondiale. Cette indemnisation constitue le préalable à la mise à disposition du tronçon point B-Point C à l'entreprise qui sera chargée des travaux de réhabilitation.